



3eme : DIPLÔME NATIONAL du BREVET : Les SITUATIONS PARTICULIÈRES NÉCESSITANT un AMÉNAGEMENT des ÉPREUVES DOIVENT ÊTRE DÉCLARÉES IMPÉRATIVEMENT AVANT le MERCREDI 10 OCTOBRE 2018

publié le 26/09/2018

Descriptif :

Les élèves présentant un handicap qui souhaitent demander un aménagement des conditions d'examen pour la session 2018 du DNB sont priés de se faire connaître auprès de leur professeur principal pour retirer :

- ▶ La note d'information à destination des candidats,
- ▶ Le formulaire de demande d'aménagement d'examen.

Ces deux documents sont présents dans le fichier joint téléchargeable.

 [Dossier d'inscription pour conditions particulieres DNB 2019](#) (PDF de 1.9 Mo) Les documents complétés devront être rapportés au professeur principal impérativement avant le **MERCREDI 10 OCTOBRE 2018** délai de rigueur.

Le dossier rempli sera ensuite examiné et validé par les services de l'Inspection Académique de la Charente et de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Charente.

Les élèves présentant un handicap qui souhaitent demander un aménagement des conditions d'examen pour la session 2018 du DNB sont priés de se faire connaître auprès de leur professeur principal pour retirer :

- ▶ La note d'information à destination des candidats,
- ▶ Le formulaire de demande d'aménagement d'examen.

Ces deux documents sont présents dans le fichier joint téléchargeable.

 [Dossier d'inscription pour conditions particulieres DNB 2019](#) (PDF de 1.9 Mo) Les documents complétés devront être rapportés au professeur principal impérativement avant le **MERCREDI 10 OCTOBRE 2018** délai de rigueur.

Le dossier rempli sera ensuite examiné et validé par les services de l'Inspection Académique de la Charente et de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Charente.